



**Programme régional d'information et de sensibilisation des acteurs de
l'emploi et de l'insertion dans un objectif de professionnalisation**

Module 4

Panorama des aides financières du FIPHFP

Mardi 28 septembre (10h – 12h)

Le support vous sera transmis

En partenariat avec



Programme

- 1) Point de repère sur l'organisation des trois fonctions publiques**
- 2) Principes généraux du FIPHFP**
- 3) Présentation des aides financières**
- 4) Les outils utiles**

1) Point de repère sur l'organisation des trois fonctions publiques

- Après de nombreuses tentatives inabouties à la fin du XIXème siècle et dans la première moitié du XXème siècle, le premier statut général des fonctionnaires (de l'État) a été édicté par la loi du 19 octobre 1946. Des dispositions similaires ont par la suite été prises en faveur des agents communaux, par la loi du 28 avril 1952, et des agents hospitaliers, par le décret du 20 mai 1955.
- Les différentes fonctions publiques ont vu leur statut général unifié par la loi du 13 juillet 1983 (titre I - statut général) tout en précisant et préservant les spécificités de chaque secteur :
 - Titre II pour les fonctionnaires de l'État
 - Titre III pour les fonctionnaires territoriaux
 - Titre IV pour les fonctionnaires hospitaliers
- La fonction publique se transforme avec la loi du 6 août 2019.

Quelques chiffres

5,48 millions de personnes travaillent dans les trois versants de la fonction publique, soit 19,9 % de l'emploi total (salarié et non salarié) en France (métropole + DOM) au 31 décembre 2018.

- Fonction Publique d'Etat : 2,42 millions d'agents soit 44,3% de l'emploi public.
- Fonction Publique Territoriale : 1,88 million d'agents, soit 34,4 % de l'emploi public.
- Fonction Publique Hospitalière : 1,16 million d'agents, soit 21,3 % de l'emploi public.

En Normandie

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Fonction publique d'État (FPE)	23 000	17 100	15 300	8 000	41 200	104 600
<i>dont FPE hors enseignement</i>	<i>11 700</i>	<i>8 200</i>	<i>8 400</i>	<i>3 900</i>	<i>19 100</i>	51 300
Fonction publique territoriale (FPT)	20 700	15 900	13 200	6 900	39 800	96 500
Fonction publique hospitalière (FPH)	15 500	7 900	9 700	6 800	29 300	69 200
Ensemble de la fonction publique	59 200	40 900	38 200	21 700	110 300	270 300

Service public / secteur public

- **Service public :**
 - Une mission et un mode d'organisation avec les 3 versants (Fonction Publique d'Etat, Fonction Publique Territoriale et Fonction Publique Hospitalière).
 - 3 règles :
 - Continuité
 - Egalité
 - Adaptabilité
- **Secteur public :**
 - Des missions de service public sont assurées par certains organismes publics qui ne font pas partie de la fonction publique, par des organismes privés financés par les collectivités publiques, ainsi que par des entreprises publiques (La Poste, la SNCF, la RATP, EDF, GDF, Aéroports de Paris, Urssaf etc...).
 - Il s'agit de structures privées dans lesquelles l'Etat est soit majoritaire, soit peut imposer son point de vue.

La Fonction Publique d'Etat

- Les différents ministères (administrations centrales) : justice, éducation nationale, éducation supérieure, intérieur, finances, défense, santé, écologie, culture...
- Services déconcentrés en région (Préfecture de région, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), Agence Régionale de Santé (ARS), Divers : INSEE, CNRS, Universités, Crous, Pôle emploi, Ecoles publiques d'Ingénieurs, Gendarmerie, Armées...
- Services déconcentrés dans le département (Préfecture du département et sous-préfectures, Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM), Direction Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)...

La Fonction Publique Territoriale

Elle regroupe :

- Les communes.
- Les établissements de coopération intercommunale (EPCI) : les syndicats de communes, les communautés de communes, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les métropoles.
- Les établissements publics : les SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours), les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) pour la formation des agents territoriaux, les CDG (Centres de Gestion).
- Les Conseils Départementaux.
- Le Conseil Régional.

La Fonction Publique Hospitalière

Elle regroupe :

- Les établissements d'hospitalisation publics : 11 Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).
- Les maisons de retraite publiques.
- Les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance.
- Les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés.
- Les centres d'hébergement et de réadaptation sociale publics ou à caractère public.

Les emplois des 3 fonctions publiques sont classés en 3 catégories (A, B et C) selon le type de fonctions à exercer et le niveau de diplôme/formation nécessaire pour y accéder

Catégorie A, pour les fonctions de conception et de direction, de type cadres (diplôme de niveau bac + 3).

Catégorie B, pour les fonctions d'application, de type agent de maîtrise ou technicien (baccalauréat et jusqu'à bac + 2).

Catégorie C, pour les fonctions d'exécution, de type ouvrier ou employé (sans diplôme ou CAP/BEP).

Les filières métiers de la Fonction Publique d'Etat

Chaque ministère a un répertoire des métiers et ses propres concours d'entrée.

Exemple du ministère de l'agriculture :

<https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>

Il existe un site qui rassemble tous les concours en cours :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours/calendrier-des-concours?page=2>

Un répertoire commun à toutes les administrations d'état : le RIME (répertoire interministériel des métiers de l'état – 672 pages...) :

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/biep/Rime/RIME_edition_web_2017.pdf

Il existe un site qui recense les offres d'emploi du type apprentissage :

https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/recherche-offre?field_type_de_contrat_value%5Bapprentissage%5D=apprentissage&combine=&field_niveau_de_diplome_prepare_target_id=All&field_region_target_id%5B%5D=859

9 métiers «en tension» ou «émergents» en Normandie

AFFAIRES SOCIALES Médecin de prévention

Missions : Définir et mettre en œuvre une politique de prévention permettant d'éviter toute altération de la santé des agents publics du fait de leur activité professionnelle.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/p7NJ6j>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

CONTRÔLE EXTERNE Inspectrice ou inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes (Catégorie A)

Missions : Effectuer, sur pièces ou sur place, des contrôles de conformité à des règles portant sur des déclarations, des processus, des équipements ou des organisations.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/gXUIdj>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE Chargée ou chargé de mission ville durable (Catégorie A)

Missions : Décliner les enjeux des politiques publiques dans les champs de l'aménagement et du développement durables des territoires, sous forme d'informations, de recommandations, d'aide à l'émergence de projets et/ou de stratégies globales d'intervention ou de prescriptions.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/MUt3gt>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE Chargée ou chargé de prestations financières (Catégories B ou C)

Missions : Assurer l'exécution financière des actes de gestion pris par les services prescripteurs et les informer des données résultant de ces actes. Contribuer à la performance et à la qualité de l'exécution des opérations financières.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/Ywmggy>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE Chargée ou chargé du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires (Catégories A ou B)

Missions : Gérer les procédures afférentes aux actes générateurs de dépenses et/ou de recettes et garantir leur conformité tant juridique que financière au titre de service prescripteur. Participer aux opérations de clôture.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/nF4cKE>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

AFFAIRES JURIDIQUES Chargée ou chargé de rédaction juridique (Catégories A ou B)

Missions : Élaborer des textes normatifs, instruire des dossiers juridiques et assurer le suivi des procédures contentieuses.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/syjswP>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

ENSEIGNEMENT ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE Enseignante ou enseignant de mathématiques ou de biologie / SVT (Sciences de la vie et de la Terre) (Catégorie A)

Missions : Instruire, éduquer et former les élèves dans les différents cycles d'apprentissage.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/VNQZF4>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

ÉNERGIE, CLIMAT, AIR ET VÉHICULE Chargée ou chargé de mission suivi des dispositifs qualité de l'air (Cat. A)

Missions : Coordonner, animer et suivre les actions transversales et sectorielles qui concourent à une meilleure qualité de l'air et à la protection de l'atmosphère.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/pmWCjB>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

ÉNERGIE, CLIMAT, AIR ET VÉHICULE Chargée ou chargé de mission de développement économique et technique des énergies renouvelables (Cat. A)

Missions : Promouvoir la production d'électricité ou de chaleur à partir de sources renouvelables d'énergie en mettant en place les conditions favorables à son développement.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/u82AtY>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

Les filières métiers de la Fonction Publique Hospitalière

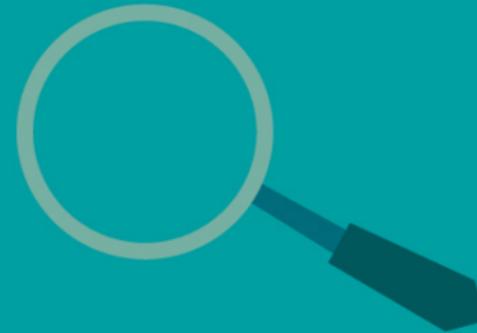
- La filière soignante (médecin, cadre de santé, infirmiers, sage-femme, psychologue, aide-soignant, agent des services hospitalier...)
- La filière de rééducation (kinésithérapeute, orthophoniste, diététicien, orthoptiste...)
- La filière médico-technique (technicien de laboratoire, préparateur en pharmacie, manipulateur electroradiologie...)
- La filière administrative (assistant médico-administratif, adjoint des cadres, adjoint administratif...)
- La filière technique (ingénieur hospitalier, technicien supérieur hospitalier, dessinateur...)
- La filière ouvrière (ambulancier, blanchisseur, agent de restauration, agent de maintenance des bâtiments...)
- La filière socio-éducative (animateur, assistant socio-éducatif, éducateur spécialisé...)

<https://metiers.anfh.fr/>

Rechercher



GUIDE DES MÉTIERS



LE GUIDE MODE D'EMPLOI

RECHERCHER UN MÉTIER

TOUS LES MÉTIERS

RECHERCHER UN MÉTIER

FAMILLE

Toutes les familles

- Les offres d'emploi en France et par département

<https://emploi.fhf.fr/offres-emploi.php?deps%5B%5D=50&type=ADM&page=1>

- Consulter les sites des Centres Hospitaliers

Exemple du Centre Hospitalier de Saint-Lô :

<https://carrieres.candidatus.com/site-emploi,MTYyOzA7MTYy>

- Carte des établissements hospitaliers sur la Manche :

<https://etablisements.fhf.fr/annuaire/resultat.php?item=etablissement&cle=&loc=50&x=0&y=0>

Vidéotheque

Vidéo agent service hospitalier

<https://www.youtube.com/watch?v=We62lqPDBw4&t=4s>

Vidéo agent de bio-nettoyage

<https://www.youtube.com/watch?v=Hnx5DwfYDJo>

Vidéo aide-soignante

<https://www.youtube.com/watch?v=q57GzfTX6Lw>

Vidéo secrétaire médicale

<https://www.youtube.com/watch?v=iWfg7QkPdMc>

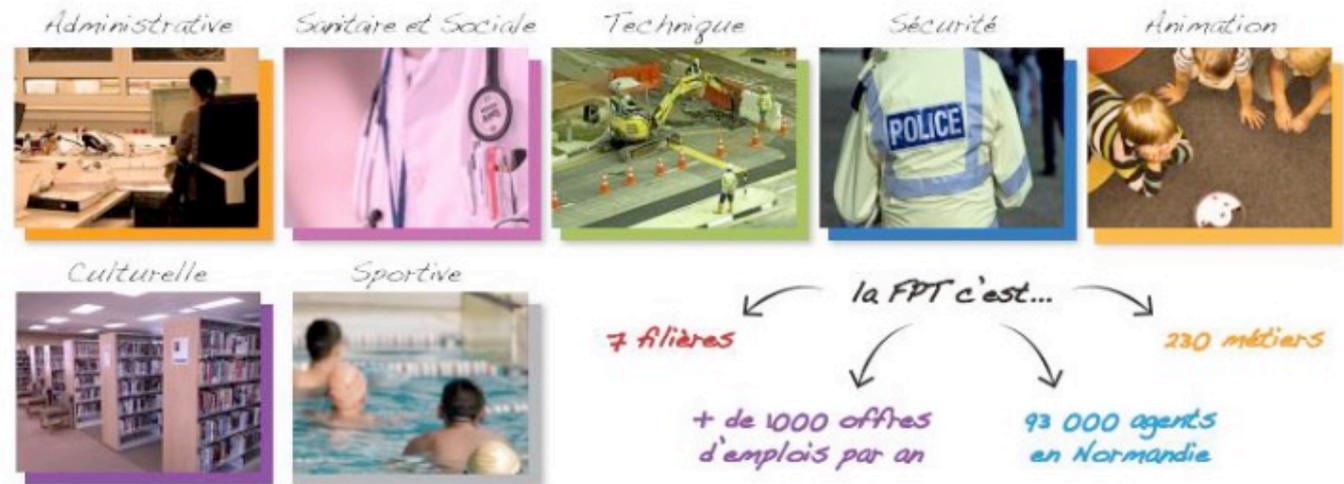
Vidéo accompagnant éducatif et social

<https://www.youtube.com/watch?v=94JFPxKFKWs>

Les filières métiers de la Fonction Publique Territoriale

7 filières, plus de 230 métiers :

- 1) Administrative
- 2) Sanitaire et sociale
- 3) Technique
- 4) Sécurité
- 5) Animation
- 6) Culturelle
- 7) Sportive



Chaque **filière** compte plusieurs **cadres d'emplois** qui définissent la **catégorie** à laquelle appartient l'agent.

	Administrative	Technique	Culturelle	Sanitaire & sociale	Sécurité	Sportive	Animation
Catégorie A <i>fonctions de conception, direction, expertise et encadrement, concours accessibles avec un Bac +3</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur - Attaché (administration générale, gestion du secteur sanitaire et social, analyste, animation, urbanisme et développement des territoires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur en chef - Ingénieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Conservateur du patrimoine - Conservateur des bibliothèques - Attaché de conservation du patrimoine - Bibliothécaire - Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie - Professeur d'enseignement artistique 	<ul style="list-style-type: none"> - Médecin - Biologiste, vétérinaire, pharmacien - Psychologue - Sage-femme - Cadre de santé (infirmier, puéricultrice, technicien paramédical) - Conseiller socio-éducatif - Infirmier en soins généraux - Puéricultrice 	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels - Directeur de police municipale 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller des activités physiques et sportives 	
Catégorie B <i>fonctions d'application, de rédaction et d'encadrement intermédiaire, concours accessibles avec un Bac ou Bac + 2</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rédacteur principal de 2^{ème} classe - Rédacteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien principal de 2^{ème} classe - Technicien 	<ul style="list-style-type: none"> - Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - Assistant d'enseignement artistique 	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien paramédical - Éducateur de jeunes enfants - Moniteur-éducateur et intervenant familial - Assistant socio-éducatif 	<ul style="list-style-type: none"> - Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels - Chef de service de police municipale 	<ul style="list-style-type: none"> - Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe - Éducateur des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> - Animateur principal de 2^{ème} classe - Animateur
Catégorie C <i>fonctions d'exécution, nécessitant, pour certains métiers, des qualifications professionnelles spécialisées, accessibles avec un diplôme de niveau V (BEP, CAP...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 	<ul style="list-style-type: none"> - Agent de maîtrise - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe 	<ul style="list-style-type: none"> - Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe - Agent social principal de 2^{ème} classe - Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe 	<ul style="list-style-type: none"> - Sapeur-pompier professionnel - Gardien-Brigadier - Garde-champêtre chef 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur des activités physiques et sportives qualifié 	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
<i>Grades accessibles sans concours</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint administratif 	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint technique - Adjoint technique des établissements d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> - Agent social 			<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint d'animation

Wikiterritorial

Vidéothèque métiers

<https://video.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/videos/acces-thematique/?thematique=xwiki%3Athematiques.Metiersterritoriaux.WebHome>

Secrétaire de mairie

<https://video.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/videos/vi5Lo9rfd0ZNutETjbSpwyJ>

Assistant éducatif petite enfance

<https://www.youtube.com/watch?v=kZG5xdMyQgA>

Agent de service polyvalent en milieu rural

<https://video.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/videos/vi31eTBb33JDRZlifhNKvKNR>

Les offres d'emploi sur :

<https://www.emploi-territorial.fr/accueil/>

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour :

- La bourse à l'emploi (dépôt de CV)
- Les offres d'emploi
- Les concours

<https://cdg14.fr/>

<https://cdg50.fr/>

<http://www.cdg27.fr/>

<https://www.cdg61.fr/>

<https://www.cdg76.fr/>

Les types de recrutement

1) Concours de la fonction publique

Modalités pour passer un concours dans chaque fonction publique :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F434>

Vidéo de présentation des concours :

<https://www.youtube.com/watch?v=3JQhHkArLvM&t=62s>

2) La voie contractuelle

3) La voie contractuelle handicap

4) Les contrats aidés pour les personnes en insertion

5) Le contrat d'apprentissage

Zoom : aides du FIPHFP pour l'apprentissage

- Prise en charge de la rémunération de l'apprenti : 80 % de la rémunération brute et des charges patronales durant toute la durée du contrat (fiche 11 du catalogue)
- Prise en charge d'une aide forfaitaire à l'apprenti : 1 525 € (fiche 12 du catalogue)
- Prise en charge d'une prime à l'insertion à l'issue du contrat d'apprentissage (fiche 13 du catalogue)
- Prise en charge des aménagements techniques sur le lieu de formation (CFA) et/ou sur le lieu de travail (employeur) : 10 000 € pour 3 ans (fiche 17 du catalogue)
- Prise en charge des frais de formation de l'apprenti : 10 000 € pour chaque année (fiche 31 du catalogue)

2) Principes généraux du FIPHFP

1) Employer des Travailleurs Handicapés (employeurs de + 20 agents)

2) Verser une contribution au FIPHFP

Loi 2005

```
graph TD; A((Loi 2005)) --> B[1) Employer des Travailleurs Handicapés (employeurs de + 20 agents)]; A --> C[2) Verser une contribution au FIPHFP];
```

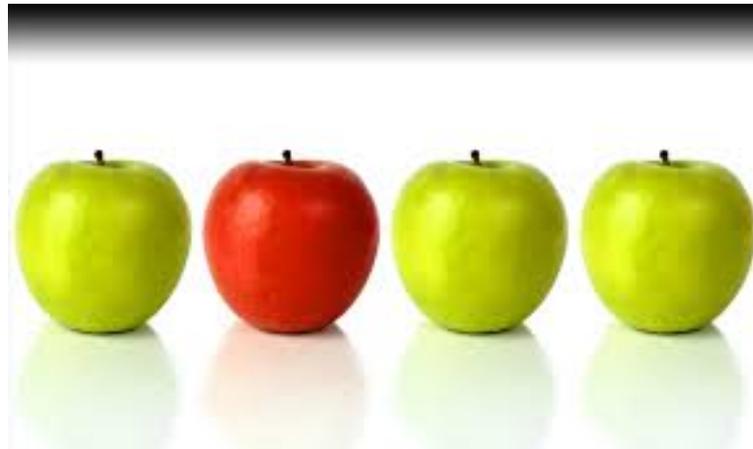
Déduction de la contribution : les dépenses déductibles dont la soustraction auprès d'Entreprises Adaptées ou d'ESAT

Les catégories administratives

- Les personnes reconnues par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées anciennement COTOREP)
- Les victimes d'accident du travail (taux d'IPP d'au moins 10%)
- Les titulaires d'une pension civile d'invalidité
- Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- Les titulaires d'une carte d'invalidité
- Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé

Spécificité de la Fonction Publique

- Les agents qui ont été reclassés
- Les agents en Période Préparatoire au Reclassement
- Les agents qui bénéficient d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)



La contribution est calculée par unité manquante :

400 fois le SMIC horaire de 20 à 199 salariés

500 fois le SMIC horaire de 200 à 749 salariés

600 fois le SMIC horaire au delà de 750 salariés

Exemple :

Un employeur a un effectif assujettissement de 250 agents

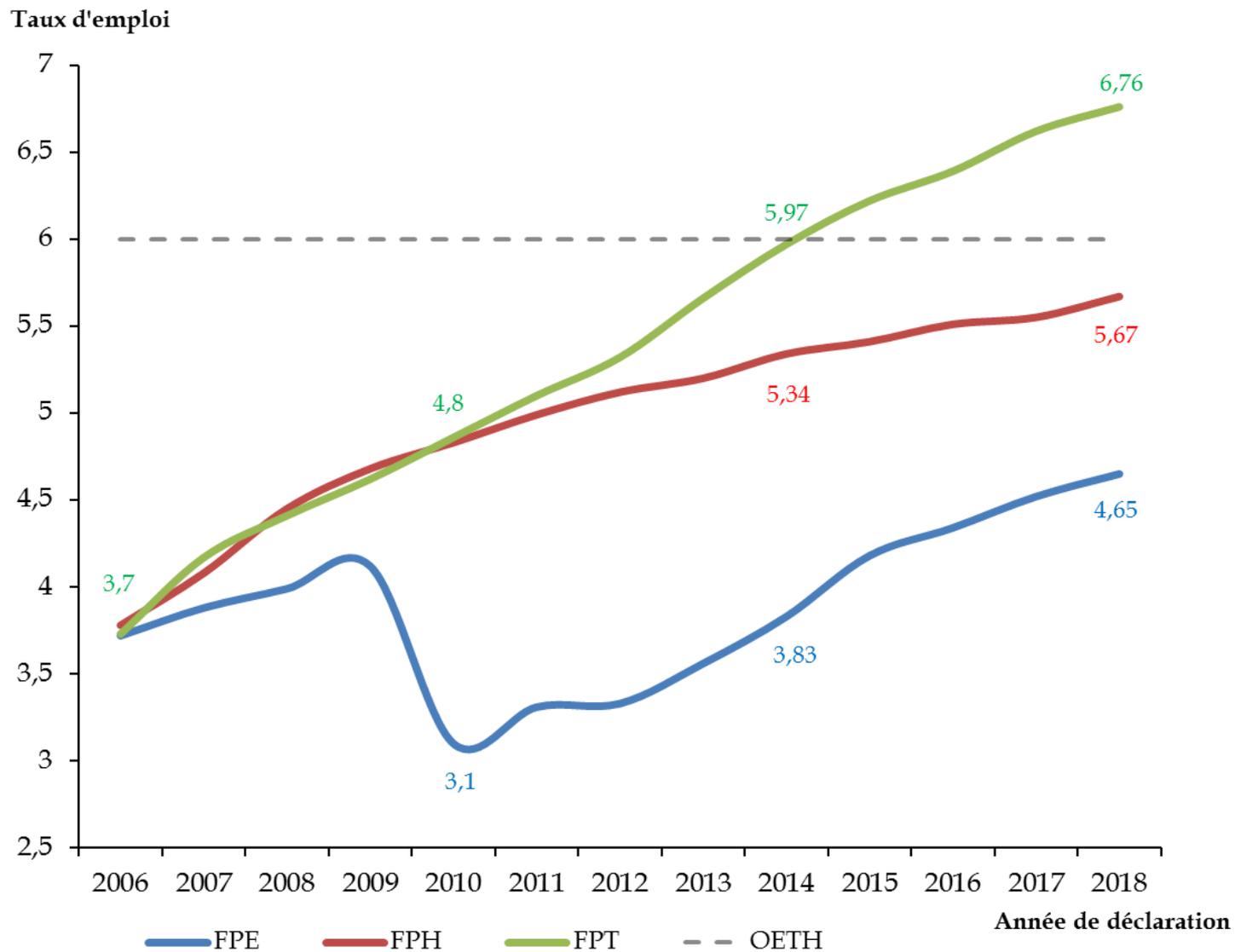
Son obligation est de $6\% \times 250 = 15$

Il emploie 10 personnes reconnues « travailleur handicapé »

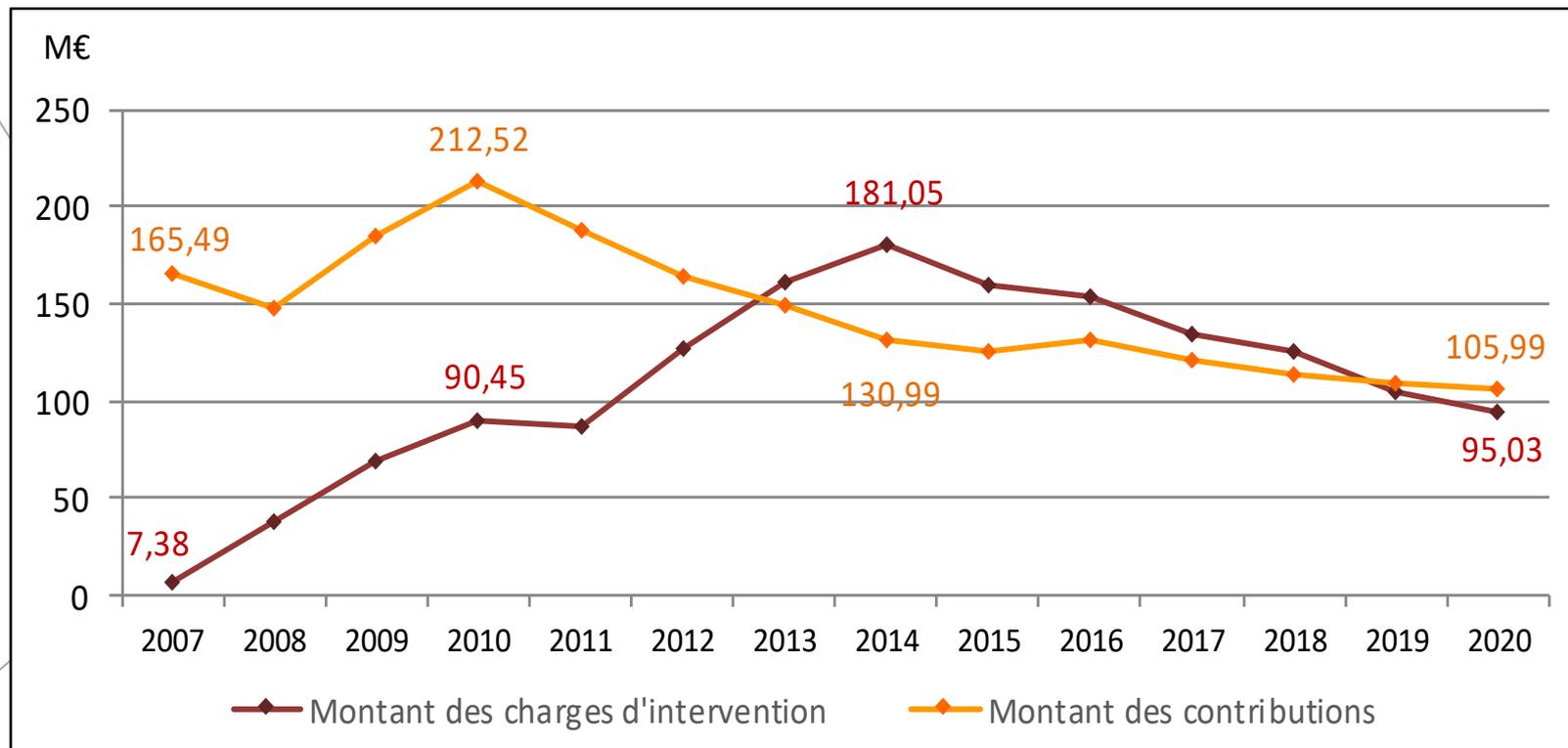
Sa contribution :

$$5 \times 500 \times 10,25 \text{ €} = 25\,625 \text{ €}$$

L'évolution du taux d'emploi



L'évolution financière



Fonction publique Etat		CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE
	Nombre d'employeurs	13	2	5	2	10	32
	Nombre ETR	4 863	72	395	129	4 054	9 513
	Nombre de bénéficiaires	165	6	11	8	173	363
	Taux d'Emploi Direct	3,39 %	8,33 %	2,78 %	6,20 %	4,27 %	3,82 %
	Nombre Equivalents bénéficiaires	24,39	0,08	0,52	0,07	7,98	33,03
	Taux d'Emploi Légal	3,89 %	8,45 %	2,92 %	6,25 %	4,46 %	4,16 %
	Unités manquantes	103	0	9	3	65	180
Contribution à régler (en €)	424 375,23 €	0,00 €	38 048,18 €	11 961,01 €	209 620,40 €	684 004,82 €	

Fonction publique hospitalière	Nombre d'employeurs	22	21	30	17	46	136
	Nombre ETR	12 196	6 596	8 478	6 385	24 775	58 430
	Nombre de bénéficiaires	638	393	579	342	1311	3 263
	Taux d'Emploi Direct	5,23 %	5,96 %	6,83 %	5,36 %	5,29 %	5,58 %
	Nombre Equivalents bénéficiaires	13,64	3,34	37,22	6,31	64,15	124,67
	Taux d'Emploi Légal	5,34 %	6,01 %	7,27 %	5,46 %	5,55 %	5,80 %
	Unités manquantes	89	32	25	55	162	363
Contribution à régler (en €)	455 304,71 €	154 285,68 €	118 870,33 €	261 369,97 €	892 847,02 €	1 882 677,71 €	

Fonction publique territoriale	Nombre d'employeurs	92	82	65	40	134	413
	Nombre ETR	19 877	12 468	10 959	4 899	31 375	79 578
	Nombre de bénéficiaires	1 276	785	715	297	2 110	5 183
	Taux d'Emploi Direct	6,42 %	6,30 %	6,52 %	6,06 %	6,73 %	6,51 %
	Nombre Equivalents bénéficiaires	104,47	22,40	44,57	16,68	97,55	285,67
	Taux d'Emploi Légal	6,95 %	6,48 %	6,93 %	6,40 %	7,04 %	6,87 %
	Unités manquantes	69	65	59	26	81	301
Contribution à régler (en €)	325 976,29 €	298 461,23 €	293 097,92 €	108 734,18 €	355 798,43 €	1 382 068,05 €	

TOTAL Fonctions publiques	Nombre d'employeurs	127	105	100	59	190	581
	Nombre ETR	36 936	19 136	19 832	11 413	60 204	147 521
	Nombre de bénéficiaires	2 079	1 184	1 305	647	3 594	8 809
	Taux d'Emploi Direct	5,63 %	6,19 %	6,58 %	5,67 %	5,97 %	5,97 %
	Nombre Equivalents bénéficiaires	142,50	25,83	82,31	23,05	169,68	443,38
	Taux d'Emploi Légal	6,01 %	6,32 %	7,00 %	5,87 %	6,25 %	6,27 %
	Unités manquantes	261	98	93	85	308	844
Contribution à régler (en €)	1 205 656,23 €	452 746,91 €	450 016,43 €	382 065,16 €	1 458 265,85 €	3 948 750,58 €	

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

- ▶ Le FIPHFP a pour missions de favoriser, grâce à une politique incitative :
 - le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques
 - le maintien de ces personnes dans l'emploi
- ▶ Les financements du FIPHFP :
 - des aides ponctuelles dans le cadre d'un catalogue des aides (bilans de compétences, aménagements, formations...)
 - des conventions bilatérales avec des Collectivités Territoriales, des Hôpitaux ou des Ministères
 - les opérateurs (Cap Emploi, ANFH, CNFPT, Centres de Gestion...)
- ▶ Une organisation paritaire : un Comité National et des Comités Régionaux

LE FIPHFP : son organisation



Un Établissement public administratif
Placé sous la tutelle de l'État

REPRESENTATION
TRIPARTITE

- Employeurs publics
- Organisations syndicales
- Associations de personnes handicapées

FIPHFP

Le Comité National

Une équipe dédiée

13 Comités locaux et 13 Directeurs Régionaux



Gestion administrative

Les axes stratégiques du FIPHFP



Les partenariats FIPHFP

AGEFIPH

(convention de coopération)

CNFPT

(formation)

FHF (Fédération
hospitalière de France)

ANFH

(formation FPH)

EHESP

(partenariat de
recherche)

DINUM

(accessibilité
numérique)

FAGERH

(partenariat de
notoriété)

CPU

(partenariat de notoriété
Conférence des
Présidents d'Universités)

CHEOPS

(formation des
conseillers)

3) Les aides financières (le catalogue des interventions)



35 aides

1/ Favoriser l'accès à l'emploi.

2/ Créer les conditions de succès de l'insertion et du maintien dans l'emploi.

3/ Assurer la pérennité des compétences et connaissances relatives au handicap au travail.

1/ FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI

A. Favoriser l'accès aux aides destinées à améliorer les conditions de vie personnelles et professionnelles des personnes en situation de handicap

01. Prothèses auditives
02. Autres prothèses et orthèses
03. Fauteuil roulant
04. Chèque emploi service, chèque vacances
05. Aide au déménagement

B. Améliorer les conditions de transport

06. Transport adapté domicile/travail
07. Transport adapté dans le cadre des activités professionnelles
08. Aménagement du véhicule personnel



2/CREER LES CONDITIONS DE SUCCES DE L'INSERTION ET DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

A. Accompagner l'employeur dans le développement d'une politique handicap

09. Abonnement plateforme milieu protégé

B. Recruter un collaborateur en situation de handicap

10. Accompagnement socio-pédagogique (contrats particuliers)

11. Indemnité d'apprentissage

12. Aide financière pour l'apprenti

13. Prime d'insertion (apprentissage)

14. Prime d'insertion (CUI-CAE-PEC, Emploi d'avenir)

15. Indemnité de stage

C. Aménager le poste de travail d'une personne en situation de handicap

16. Etude ergonomique de poste et analyse de la situation de travail

17. Aménagement de l'environnement de travail



D. Accompagner les personnes en situation de handicap via des aides humaines

- 18. Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans la vie professionnelle
- 19. Auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles
- 20. Tutorat
- 21. Interprète en langue des signes, codeur, transcripteur, visio-interprétation en LSF
- 22. Dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap

E. Renforcer l'accessibilité numérique

- 23. Sensibilisation et formation à l'accessibilité numérique
- 24. Diagnostic d'accessibilité des sites et applicatifs internet ou à usage strictement interne
- 25. Mise en accessibilité des sites et applicatifs internet ou à usage strictement interne



3/ ASSURER LA PERENNITE DES COMPETENCES ET CONNAISSANCES RELATIVES AU HANDICAP AU TRAVAIL

A. Former les personnes en situation de handicap

- 26. Bilan de compétence et bilan professionnel
- 27. Formation destinée à compenser le handicap
- 28. Formation dans le cadre de la Période de Préparation au Reclassement
- 29. Formation dans le cadre d'un reclassement
- 30. Formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle pour raison de santé
- 31. Formation dans le cadre de l'apprentissage
- 32. Frais et surcoûts liés aux actions de formation

B. Informer, sensibiliser et former les collaborateurs

- 33. Communication, information et sensibilisation des collaborateurs
- 34. Formation des collaborateurs en charge de l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- 35. Formation à la fonction de tuteur



Comment solliciter le FIPHFP ?

- Pour les employeurs publics sous convention, les financements sont assurés par le budget de la convention
- Pour les employeurs non conventionnés, les financements se font par la plateforme des aides sur le site du FIPHFP avec, si nécessaire, l'accompagnement du CDG ou de Cap emploi :
- Un formulaire de contact

<http://www.fiphfp.fr/Contact>

- Pour des infos d'ordre général :

jacques.depesquidoux@caissedesdepots.fr

daniel.bardou2@wanadoo.fr



4) Outils utiles

Le site du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

<http://www.fiphfp.fr/>

Le portail de la Fonction Publique (offres d'emploi, concours, organisation, répertoire des métiers...)

<https://www.place-emploi-public.gouv.fr/>

Le portail de l'apprentissage

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>

Le portail des métiers

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/metiers/repertoires-des-metiers-des-3-fonctions-publiques>

Le site service public (carrière, rémunération, conditions de travail...)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N500>